



# BULLETIN D'ABONNEMENT

## Mémo réglementaire électronique d'Agria Grand Est

A retourner à Céline MARNIER par courrier : AGRIA Grand Est – 2 rue du Doyen Marcel Roubault,  
Bâtiment Géologie – BP 10162 – 54505 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY Cedex ou par fax au 03.83.44.32.57.  
Ou par mail : celine.marnier@iaa-lorraine.fr

**no**



### **INSCRIPTION**

**Entreprise :** Raison sociale : .....

Activité principale : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Fax : ..... E-mail : .....

SIRET : ..... NAF/APE : .....

Effectif : ..... CA : ..... N° identification TVA intracommunautaire : .....

### **Destinataires du mémo :**

**Destinataire 1 :** O Madame, O Mademoiselle, O Monsieur,

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail : .....

**Destinataire 2 :** O Madame, O Mademoiselle, O Monsieur,

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail : .....

**Destinataire 3 :** O Madame, O Mademoiselle, O Monsieur,

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

E-mail : .....

### **Adresse de facturation si différente de l'entreprise ci-dessus**

Nom de l'organisme : ..... Nom du contact : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et les accepte sans réserve

Date : ..... Signature : .....

Cachet de l'entreprise :

➤ **CHOIX DES THÈMES :**

Merci de cocher les champs qui vous intéressent plus particulièrement pour la veille réglementaire :

➤ **Prévention des risques professionnels :**

**Champ d'intérêt :**

- Bruit et vibrations
- Conditions de travail
- Risque biologique
- Risque chimique
- Risque incendie / explosion
- Risques psychosociaux
- Risque rayonnements
- Surveillance médicale
- Valeurs Limites d'Exposition Professionnelles

Merci d'indiquer tout autre risque et/ou sujet particulier à cibler : .....

.....

.....

➤ **Prévention des risques industriels :**

**Champ d'intérêt :**

- Atmosphères Explosives (ATEX)
- Air (directive IED...)
- Bruit
- Déchets
- Installations Classées et Nomenclature ICPE (**préciser la ou les rubrique(s) à cibler**) :
- Produits chimiques – biocides (REACH, CLP...)
- Risques industriels (PPRT...)
- Sites et sols pollués

Merci d'indiquer tout autre risque et/ou sujet particulier à cibler : .....

.....

.....

### Conditions générales de vente :

#### A - DESCRIPTION DE LA PRESTATION :

La prestation proposée par Agria Grand Est consiste en l'envoi trimestriel par courrier électronique d'un mémo reprenant les textes édités aux Journaux Officiels Français et Européen durant le mois écoulé par thématique ainsi que les normes, les avis et notes de services DIRECCTE publiés aux bulletins officiels.

Cette veille collective s'étend sur les activités de production, transformation, distribution de produits agroalimentaires ou issus d'agro-ressources, elle concerne les documents en lien avec la santé et sécurité au travail et la prévention des risques industriels (cf mots clés ci-dessous). Elle est ciblée sur les entreprises qui y souscrivent.

L'abonnement est valable pour une durée d'une année et comporte 4 numéros ainsi qu'un tableau récapitulatif annuel émis en fin d'année.

Les mémos sont envoyés chaque trimestre par messagerie électronique aux adresses indiquées sur le présent bulletin (3 maximum appartenant à la structure souscrivant l'abonnement).

Le premier envoi de mémo a lieu le premier trimestre suivant la réception du règlement par Agria Grand Est.

#### B - TARIFS :

Le tarif annuel par entreprise (3 destinataires maxi) est de 600 € HT pour les non adhérents et 400 € HT pour les adhérents à Agria Grand Est.

#### C - FACTURATION

Une facture par Agria Grand Est est établie et adressée au Client à la mise en place de l'abonnement.

#### E - GARANTIE – RESPONSABILITÉS

Le Client est donc seul responsable de l'usage et des interprétations qu'il fait des informations et des données obtenues dans le cadre de sa commande. En particulier, le Client est seul responsable des actes et conseils qu'il en déduit et des informations et données qu'il émet dans le cadre de sa pratique professionnelle. De surcroît, Agria Grand Est ne pourra en aucune façon être tenu pour responsable des conséquences de l'utilisation et de l'interprétation par le Client des informations contenues dans le produit.

#### F - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Agria Grand Est est seule propriétaire des fonds documentaires, textes, ouvrages et illustrations contenus dans ses Produits ou Services, ainsi que de tous les droits de reproduction et autres qui y sont liés, dans la limite des droits éventuellement détenus par des tiers. Le Client est autorisé à reproduire et imprimer sur papier les données auxquelles il accède dans le cadre de son abonnement pour un usage exclusivement interne et gratuit. Le Client s'interdit de copier, publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, ces données et plus généralement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers auxquels il serait associé, de quelque façon que ce soit, aux droits de reproduction et autres détenus par Agria Grand Est. Par ailleurs, le Client ne pourra utiliser la dénomination Agria Grand Est dans ses documents publicitaires et commerciaux qu'avec l'accord d'Agria Grand Est.

#### G - COMPÉTENCE – CONTESTATION

Les présentes conditions sont soumises aux lois et règlements français. En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les Tribunaux de Nancy sont seuls compétents.